

## **ARRÊTÉ n°ARR2026-053**

### **ARRÊTÉ PROVISOIRE DE FERMETURE DE LA PLAGE DU BOCAL DU TECH**

*Nomenclature 8.3 :  
Domaines de compétences par thèmes - Voirie*

**Le Maire d'ELNE,**  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,  
**VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques,  
**VU** le Code de l'Environnement,  
**VU** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers du littoral et des personnels intervenant lors des opérations de nettoyage de la plage,  
**VU** l'arrêté n°ARR2026-014 portant délégation de fonction de Monsieur le Maire à Monsieur Claude BARCIA, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, pour toutes les décisions entrant dans le champ de compétences « Travaux/Fouilles archéologiques »,

**CONSIDÉRANT** qu'une opération de nettoyage et de remise en état de la plage doit être réalisée ;  
**CONSIDÉRANT** que cette intervention nécessite l'utilisation d'engins, matériels et véhicules présentant des risques pour le public ;  
**CONSIDÉRANT** qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de règlementer temporairement l'accès à la plage ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

L'accès à la plage du Bocal du Tech située sur le territoire de la commune d'ELNE sera interdit au public :

**du mardi 26 mai 2026  
au vendredi 12 juin 2026 inclus.**

### **Article 2**

Durant cette période seront interdits :

- l'accès des piétons ;
- la baignade ;
- les activités nautiques ;
- toute occupation du domaine public concerné.

### **Article 3**

Les services techniques de la commune d'ELNE mettront en place la signalisation réglementaire nécessaire afin d'informer le public de cette fermeture temporaire.

### **Article 4**

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

À ELNE, le 19 mai 2026  
P/le Maire,  
L'Adjoint délégué aux travaux



Claude BARCIA

Ampliation du présent arrêté à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'ELNE,
- Madame la Cheffe de la Police Municipale de la Ville d'ELNE,

Affiché le : **21 MAI 2026**

*Toute personne intéressée peut contester la légalité du présent arrêté dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de l'arrêté ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*